

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (2011-2012)

Le thème 2011-2012 : « Résister dans les camps nazis »

On présentera les différentes formes qu'a pu prendre cette résistance et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages.

LES CATEGORIES DU CONCOURS

LYCEES	1^{ère} catégorie : DEVOIR INDIVIDUEL EN CLASSE Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet choisi par l'académie concernée, sous surveillance et sans documents personnels. Durée : 3h.
	2^{ème} catégorie : TRAVAIL COLLECTIF Mémoire associé ou non à d'autres supports (DVD, site internet, panneaux d'exposition par exemple) portant sur le thème annuel. Format maximum admis A3.
	3^{ème} catégorie : TRAVAIL COLLECTIF EXCLUSIVEMENT AUDIOVISUEL Réalisation d'un film ou documentaire sonore portant sur le thème annuel. Durée maximale : 1h.

CLASSES DE TROISIEME	4^{ème} catégorie : DEVOIR INDIVIDUEL Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet choisi par l'académie concernée, sous surveillance et sans documents personnels. Durée : 2h.
	5^{ème} catégorie : TRAVAIL COLLECTIF Mémoire associé ou non à d'autres supports (DVD, site internet, panneaux d'exposition par exemple) portant sur le thème annuel. Format maximum admis A3.
	6^{ème} catégorie : TRAVAIL COLLECTIF EXCLUSIVEMENT AUDIOVISUEL Réalisation d'un film ou documentaire sonore portant sur le thème annuel. Durée maximale : 1h.

CONDITIONS DE PARTICIPATION	<p>Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat. Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none">- les classes de troisième au collège- les élèves de toutes les classes des lycées d'enseignement général et technologique, professionnels, agricoles, de la défense et des établissements français à l'étranger.- les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés et les mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires.
------------------------------------	---

MODALITES D'INSCRIPTION	<p>En métropole, les chefs d'établissement inscrivent leurs candidats auprès de l'inspection académique de leur département. Dans les territoires français de l'outre-mer, ils inscrivent leurs candidats auprès du rectorat ou du vice-rectorat concerné. Les établissements français à l'étranger s'adressent directement au ministère de l'Education nationale.</p>
--------------------------------	--

DATE D'ENVOI DES COPIES	<p>Les épreuves individuelles auront lieu le vendredi 23 mars 2012. Ils seront envoyés aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux avec les travaux collectifs le vendredi 30 mars 2012 au plus tard. Les établissements français à l'étrangers adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'Education nationale.</p>
--------------------------------	--

REMISE DES PRIX	<p>Les lauréats départementaux recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée au chef-lieu du département. Les lauréats nationaux seront récompensés au cours d'une cérémonie officielle à Paris.</p>
------------------------	---

Pour toute information complémentaire, consultez le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°23 du 9 juin 2011 ou contactez la Fondation de la Résistance au 01 47 05 67 89.